



**MENIX (Groupe Serf Dedienné Santé), dont l'actionnariat de référence est composé de Turenne Investissement et des Fonds gérés par Turenne Capital, reprend les actifs de la société TEKKA, numéro deux français des implants dentaires**

**Lyon, le 21 juin 2012 : MENIX (Groupe Serf Dedienné Santé), industriel Lyonnais leader français des prothèses orthopédiques et acteur significatif de l'implantologie dentaire, a été choisi hier par le Tribunal de Commerce de Lyon pour reprendre les actifs de TEKKA (société basée à Brignais, dans la banlieue Lyonnaise), qui était placée en redressement judiciaire.**

TEKKA, créée en 2000, cotée sur Alternext depuis 2011, avait réalisé en 2010 / 2011 un chiffre d'affaires de près de 15 millions d'euros dans le secteur des prothèses pour la chirurgie maxillo-faciale et des implants dentaires.

Cette décision du Tribunal de Commerce vient récompenser la qualité de l'offre de reprise et du projet de développement présentés par les dirigeants et actionnaires de MENIX.

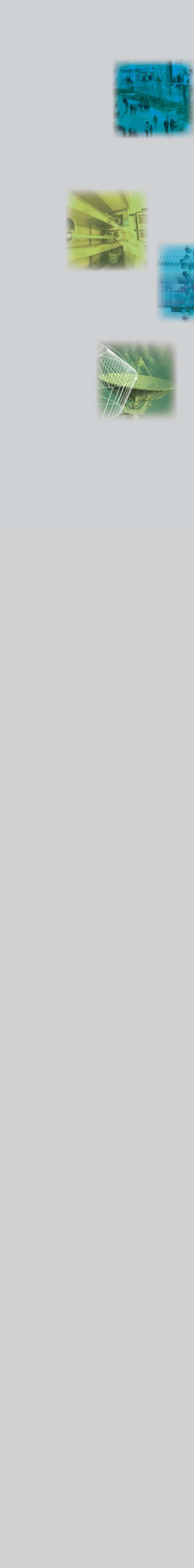
Ce projet permettra de préserver 69 emplois et de créer un groupe de plus de 230 salariés réalisant près de 45 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012, dont plus de 15 millions d'euros dans l'implantologie dentaire. Il prévoit également la reprise de l'activité de la filiale italienne de TEKKA. Des partenariats commerciaux seront mis en place pour les activités au Maroc et en Turquie.

L'excellence de la structure financière du Groupe MENIX permet, dans le cadre de l'offre de reprise, d'apporter les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux du Groupe ainsi constitué.

Le groupe MENIX comprendra ainsi, outre TEKKA, les sociétés SERF (implantée à Décines) et DEDIENNE SANTE qui interviennent principalement sur le secteur des prothèses orthopédiques.

SERF a développé depuis 1991, une activité d'implants dentaires qui a représenté en 2011 près de 5,5 millions d'euros de chiffre d'affaires soit 25 % de son chiffre d'affaires global.

Patrick RONDOT, président de MENIX et ses équipes auront à cœur de faire en sorte que les remarquables complémentarités humaines, techniques, commerciales et géographiques



entre TEKKA et MENIX puissent assurer un développement pérenne et rentable des activités du Groupe.

Les cabinets d'avocats Périclès (Me Gérard Chanu) et Altana (Me Pierre-Gilles Wogue) ont conseillé MENIX dans le cadre de cette opération de reprise.

En aidant les dirigeants de Menix à se consolider sur leur secteur, Turenne Investissement démontre sa capacité de création de valeur et d'accompagnement sur le long terme des dirigeants dans leur réflexion stratégique.

#### **A PROPOS DE MENIX**

Le Groupe MENIX est né du rapprochement réussi de deux entreprises françaises, SERF et DEDIENNE SANTE, implantées respectivement depuis 1973 et 1986 sur le marché des prothèses orthopédiques et de l'implantologie dentaire.

En 2011, fort de plus de 170 collaborateurs basés à Décines (région lyonnaise) et Montpellier, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 25,6 millions d'euros, en progression de 12 % par rapport à l'exercice 2010.

TURENNE CAPITAL est depuis 2008 l'actionnaire de référence du Groupe aux côtés des managers, rejoints en 2009 par la famille RAMBERT, Rhône-Alpes PME Gestion (SIPAREX) et FSI Régions (Lyon).

#### **A PROPOS DE TURENNE CAPITAL**

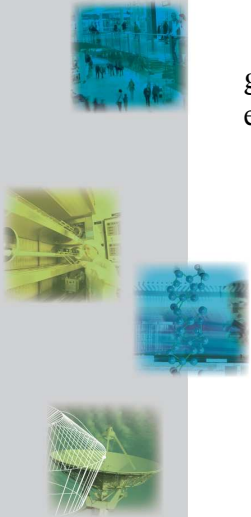
Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital investissement indépendante, accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance (croissance interne, développement à l'international, acquisition) et dans le cadre d'opérations de transmission de leur capital.

Turenne Capital gère 410 millions d'euros à travers différents FCPR, FCPI et FIP et un véhicule coté (Turenne Investissement).

Acteur historique de la Santé, Turenne Capital a développé une expertise dans ce domaine en y investissant 100 M€ notamment dans les domaines du Medical Device (prothèses orthopédiques avec Scient'x cédé à Health Point, Serf Dedienné ou Aston Medical), dans le matériel médical (Airox cédé à Tyco), des services à la personne (Bien à la Maison), ainsi que des logiciels de traitement de l'information liée au médical (Capsule). L'ensemble de ces participations représente aujourd'hui environ 30% du portefeuille des fonds gérés par Turenne Capital.

En 2011, Turenne Capital a souhaité renforcer son engagement en lançant le FCPR Capital Santé 1, dédié à l'investissement dans le secteur de la Santé.

Dirigé par Benoît Pastour, 20 ans d'expérience dans le capital-investissement, et Béatrice Denys, Médecin et ESSEC, le fonds Capital Santé 1 a pour vocation d'accompagner les dirigeants des entreprises du secteur de la Santé en investissant des montants initiaux



généralement compris entre 3 M€ et 10 M€ dans des opérations de développement des entreprises et/ou de reconfiguration de leur capital.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

**Contact**

**Turenne Capital**

Béatrice Vernet

Secrétaire Général

Tél. : 01 53 43 03 03

[bvernet@turennecapital.com](mailto:bvernet@turennecapital.com)

**Actus Finance**

Jean-Michel Marmillon

Relations Presse

Tél. : 01 53 67 07 80

[jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)

Jérôme Fabreguettes-Leib

Relations Investisseurs

Tél. : 01 77 35 04 36

[turennecapital@actus.fr](mailto:turennecapital@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaines mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers ( *United States Securities Laws* )

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 ( financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) ( high net worth entities ) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.